



MARINES VOYAGES

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com



TOSCANE

A partir de **2195€*** /Adulte

Enfant de moins de 12 ans -15%

Vols + circuit (hôtel 3 & 4 ****)

PENSION COMPLETE CIRCUIT 13 jours : TOSCANE

TOUTES LES ENTREES COMPRISES

**Supplément par adulte en chambre simple : 370,00€*

**Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*

PROGRAMME DE 13 JOURS



Du 03 au 15 juin 2021 à partir de 2195 €

Du 08 au 20 juillet 2021 à partir de 2615 €

Du 02 au 14 septembre 2021 à partir de 2195 €

Jour 1 : REUNION/MARSEILLE

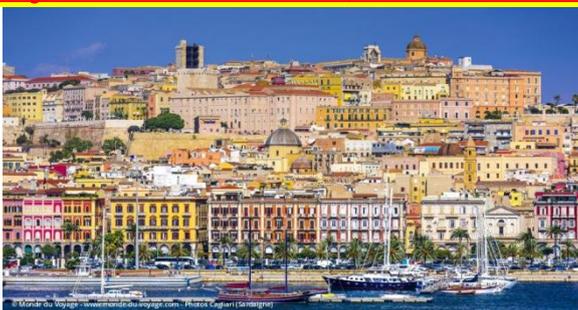


Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros, envol en direction de Marseille.
Dîner et nuit à bord.

Jour 2 : MARSEILLE

Petit déjeuner à Bord. Arrivée à Marseille, transfert à notre dame de la Garde, moment libre pour faire des photos, déjeuner, puis transfert à l'hôtel, moment libre, dîner, nuit à l'hôtel Mercure 4* * * *.

3^e jour : MARSEILLE /MONTECATINI TERME



Petit déjeuner à l'hôtel. Départ en bus pour l'Italie.

Déjeuner en cours de trajet.

Arrivée en soirée à Montecatini Terme, station thermale.
Installation, dîner et nuit à l'hôtel.

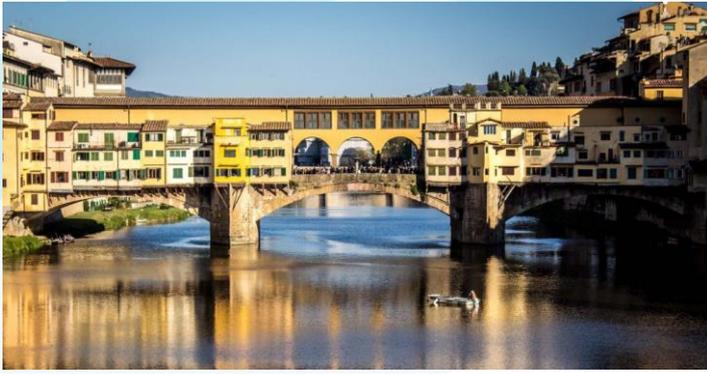
4^e jour : FLORENCE

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour Florence, l'une des plus belles villes d'art d'Italie, doucement traversée par l'Arno dans le cadre élégant des collines de Toscane. Visite guidée du magnifique centre historique : la Place de la Seigneurie avec le Palazzo Vecchio et la Loggia des Lanzi, le Ponte Vecchio et ses célèbres orfèvres, la cathédrale Santa Maria del Fiore, le Baptistère avec ses splendides portes de bronze, les extérieurs de l'église Santa Croce qui abrite les tombeaux de célèbres florentins tels que Michel-Ange, Galilée et Machiavel... Les clients suivront le guide avec écouteurs.

Déjeuner typique puis temps libre pour le shopping et la découverte personnelle de cette ville inoubliable.

Retour à l'hôtel pour le dîner et le logement.





5^e jour : LUCQUES - Cours de cuisine

Petit déjeuner à notre hôtel et en route avec un accompagnateur vers la région de Lucques ! Arrivée dans une exploitation agricole. Visite du vignoble et du pressoir avec explications sur la production du vin et de l'huile et dégustation de l'huile d'olive sur petits croûtons.

Ensuite, nous allons participer à un amusant et bref cours de cuisine pour apprendre les secrets de la préparation d'un plat typique de la région puis déjeuner typique. le cours de cuisine 2 h.00 avec dégustation d'huile d'olive.



Déjeuner.

L'après-midi, visite de Lucques, ville d'art célèbre, renfermée dans des murs du XVI^e siècle, desquels on voit s'ériger de nombreuses tours. Visite guidée de la ville et de ses monuments principaux : l'église de San Frediano construite entre 1112 et 1147, l'église de San Michele in Foro bâtie du XII^e au XIV^e siècle avec son extraordinaire façade, le Dôme San Martino, exemple de style romano-pisan (entrée incluse). Les clients suivront le guide avec écouteurs. *Visite guidée de 2 h.00, compris l'entrée au dôme de Lucques*

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.



6° jour : CARRARE / Lard de Colonnata / PISE

Petit déjeuner à l'hôtel. Ce matin, un guide local nous fera découvrir Carrare et ses fameuses carrières exploitées depuis plus de deux mille ans pour le marbre blanc qui a rendu la cité célèbre dans le monde entier.

Arrêt dans une larderie pour la dégustation du "lard de Colonnata", une très bonne charcuterie toscane ressemblant au bacon.

Déjeuner puis continuation vers Pise. Un guide local nous attend pour nous entraîner à la découverte des principaux monuments de cette ville qui, au Moyen-Age, domina la Méditerranée Occidentale grâce à la puissance de sa flotte : la Cathédrale, le Baptistère (entrées incluses) et la Tour Penchée (extérieurs)... l'un des symboles de l'Italie. *Visite guidée de Pise 1 h.30 avec l'entrée au Dôme et Baptistère.*

Retour à l'hôtel pour le dîner et le logement.



7° jour : REGION DU CHIANTI



Petit déjeuner et départ avec accompagnatrice à la découverte des collines du Chianti, le coeur de la Toscane, connu dans le monde entier pour son bon vin, pour la vaste étendue de vignobles, pour l'austérité de ses maisons, pour l'élégance de ses villas...

Arrêt dans les petits villages de Greve in Chianti, important centre agricole et vinicole et Castellina in Chianti, le principal marché et grand producteur de vin. En cours d'excursion, visite d'un des nombreux châteaux de la région type Château de Fonterutoli suivi par une dégustation de Chianti et un déjeuner typique, Menu type :

1. "Focaccia" avec légumes et lard
2. Casarecce (pâtes) aux fèves et fromage de brebis
3. Pintade aux olives, tomate et capres
4. Pommes de terre au four
5. Gâteau aux pommes avec crème de vin saint

En fin d'après-midi, retour à l'hôtel pour le dîner et la nuit.



8^e jour : LES CINQ TERRES

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ en direction du port de La Spezia.

Nous y retrouverons un guide-accompagnateur qui nous accompagnera pour l'excursion en bateau de ligne aux « Cinq Terres ». Une côte merveilleuse mais méconnue qui vous enchantera : de petites îles, de tranquilles ports de pêche et de charmants villages composent ce décor qui nous laissera un souvenir impérissable...

Déjeuner à Monterosso, le plus gros bourg et le mieux doté en hôtels et restaurants.

Puis continuation pour Portovenere... le « port de Vénus »... l'un des villages les plus romantiques de la côte ligure avec ses rues étroites bordées de maisons peintes de couleurs pastel et l'église de San Pietro, sanctuaire gothique bâti en pierres noires et blanches au XIII^e siècle sur un promontoire dominant la mer.

Retour en bateau de ligne sur La Spezia. Dîner et logement à notre hôtel.



9^e jour : SIENNE / SAN GIMIGNANO

Petit déjeuner à hôtel puis départ en autocar en direction de Sienne, cette superbe cité doucement posée sur les pentes de ses collines dont les tons de vert se mêlent harmonieusement à l'ocre "terre de Sienne".

Un guide local va nous entraîner, dans un dédale de fraîches ruelles jusqu'à la Piazza del Campo, l'une des plus vastes places médiévales d'Europe, coeur de la cité et cadre annuel de la course du Palio. Nous visiterons aussi le Dôme au splendide pavement de mosaïques. Les clients suivront le guide avec écouteurs. *L'entrée au Dôme de Sienne.*

Déjeuner à Sienne.

L'après-midi, nous poursuivons notre itinéraire vers San Gimignano, visite guidée de cette petite cité médiévale s'annonçant au loin par ses célèbres tours.

Retour en fin d'après-midi à notre hôtel. Dîner et logement.





10^e jour : TOSCANE / MARSEILLE



Petit déjeuner à l'hôtel. Route vers La France.

Déjeuner libre en cours de route, arrivée en début de soirée à Marseille.

Diner, nuit à l'hôtel.

11^e jour : MARSEILLE

Petit déjeuner à l'hôtel. Tour de ville de Marseille, déjeuner, transfert dans un centre commercial en fin de journée, dîner puis retour à l'hôtel en fin de journée. Nuit à l'hôtel.

12^e jour : MARSEILLE/REUNION

Petit déjeuner à l'hôtel. Selon l'heure du vol, déjeuner, temps libre puis transfert à l'aéroport, envol en direction de la Réunion, dîner et nuit à bord.

13^e jour : REUNION

Arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.



Le prix comprend :

- le vol aller/retour Réunion-Marseille
- Hébergement en hôtels 3 **** - 4**** à Marseille
- Le service d'un autocar pour les déplacements
- La pension complète selon le programme (½ eau minérale aux repas)
- Toutes les visites mentionnées.
- Tous les droits d'entrées
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances assistance, rapatriement, dommages aux bagages (si plus de 10 participants)

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons (autres que dans le programme)
- L'assurance annulation
- Les dépenses personnelles



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 La Possession
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS05118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HARCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international : TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement/ Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...) le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé. Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme le prix prévu au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport - Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le noms des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE - CORSAIRFLY - AIR AUSTRAL - FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL *Maurice : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Madagascar : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Malaisie : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Thaïlande : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS *Vietnam : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

